COOPÉRATIVES, GAEC... CES MODÈLES QUI FACILITENT L'INSTALLATION AGRICOLE

Pendant nos heures de récolte à La Ferme de l'Envol, nous avons pu discuter avec les maraîchers et comprendre un peu mieux **le** fonctionnement du modèle de fermes en coopérative ! L'objectif de cette structuration juridique est in fine de soutenir les agriculteurs de différentes façons : financièrement, socialement et en termes de connaissances ! Dans le cas de la Ferme de l'Envol, le projet est porté par **2 structures juridiques interdépendantes** : la FERME COOP, une SCIC qui est composée des partenaires associés (AMAP, collectivités publiques, associations, entreprises...). Elle a un bail rural et un contrat de vente des produits agricoles avec la Ferme de l'Envol, qui elle est une SCOP. Elle a pour obligation de produire des fruits & légumes pour les clients : elle est composée des agriculteurs, salariés & associés.

Quels sont les avantages de ce type de modèle ?

- L'installation agricole en France est un problème structurel du monde agricole. Pour faire face aux dépenses d'installation exorbitantes, l'agriculteur se voit obligé de s'endetter à long terme : d'après la Chambre d'Agriculture France, le taux d'endettement est en moyenne de 193 000 € par exploitation (ce chiffre varie évidemment selon le type d'exploitation). Allez jeter un oeil à notre article *"L'urgence de revaloriser le métier d'agriculteur en France"* dans lequel nous détaillons ce sujet ! Dans le cadre du modèle de La Ferme de l'Envol, l'agriculteur évite donc cette problématique car il rejoint une **structure déjà établie** et portée par la SCOP.

- Un modèle de salariat "classique" : ils peuvent cotiser pour la retraite, pour la sécurité sociale, ils ont les droits et les protections dont un salarié lambda bénéficie... ce qu'ils ne peuvent pas faire dans un modèle classique, et ça, c'est pas du luxe !

- Les salariés peuvent normalement poser 5 semaines de congés par an et également profiter de leurs week-ends : imaginez un maraîcher indépendant qui gère à lui seul 5 hectares de cultures. Il ne peut en aucun cas se permettre de partir 2 semaines en vacances en plein mois d'août ! Grâce à ce modèle, ils peuvent se relayer et ainsi ne jamais laisser l'exploitation "à l'abandon".

- Être une petite dizaine de salariés permet de maintenir un lien social et de partager son travail avec d'autres gens tout aussi passionnés ; c'est quand même bien plus gai que d'être seul sur sa parcelle et vite se sentir englouti par la solitude !

- Les salariés & associés gardent tout de même une certaine indépendance : en étant associé, tu es ton propre patron et c'est une vraie opportunité pour certains !

Un des challenges dans ce type de modèles est de trouver **les bonnes personnes, complémentaires, avec les mêmes valeurs & ambitions** ! Mais c'est comme dans tout, même dans les start-ups on retrouve ce genre de challenge ☺

Nous avons aussi pu découvrir le modèle de GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. C'est un groupement de 2 à 10 personnes qui permet aux exploitants agricoles de mettre en commun une partie ou la totalité de leur exploitation. Ils peuvent partager la main d'oeuvre, le matériel et même leurs productions. Ainsi, ce modèle facilite l'installation agricole qui peut être coûteuse et permet de réduire les coûts sur le long terme. Il permet également de partager les responsabilités et risques juridiques.
Le seul pré-requis à prendre en compte est qu'il faut apporter un capital social minimum de 1 500 € au lancement du GAEC.

Par exemple, nous avons visité le GAEC Benoît dans la Drôme, qui est un GAEC familial composé de 3 associés et 5 salariés. Ils se transmettent leur connaissances et ont tous différentes casquettes telles que vétérinaire caprins, éleveurs, bouchers, transformation de fromages... mais chacun a sa spécialité ! Cela leur permet aussi de se transmettre la ferme de génération en génération plus facilement. Plutôt pratique, non ?

Sources :

https://agriculture.gouv.fr/exploitations-agricoles-structures-et-statuts
https://www.pays-ouest-charente.fr/gaec/